

FICHE INTENDANCE COLLEGIENS/LYCEENS - 2022/2023

DOCUMENT À RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION ou DE RÉINSCRIPTION JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

NOM DE L'ELEVE:

PRENOM :

CLASSE 2022/2023 :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE DE L'ELEVE :

ADRESSE :

REGIME au FORFAIT SELON VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (*cocher la case correspondante*):

- EXTERNE
- DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours
- DEMI-PENSIONNAIRE 5 jours
- INTERNE
- INTERNE EXTERNE (*repas midi et soir*)

* Le régime pourra être modifié en fonction de l'emploi du temps définitif jusqu'à fin septembre 2022

MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNÉTIQUE

* Pour les nouveaux élèves : Carte magnétique remise gratuitement en début d'année scolaire (à conserver pour toute la scolarité au lycée)

* Pour les élèves de première, terminale et les redoublants : Utiliser la carte magnétique remise l'année scolaire précédente ou acheter une nouvelle carte à la rentrée (5€)

Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou donnée. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée 5 euros.

CHOIX DU RÈGLEMENT DE L'INTERNAT ET DEMI-PENSION (*cocher la case correspondante*)

- Par prélèvement automatique (**verso de la feuille à compléter et y joindre impérativement un RIB**)

Chaque trimestre, une facture sera éditée. Le paiement échelonné des frais de pension est possible par prélèvement automatique mensuel, sur le compte bancaire du responsable de l'élève, sans aucun frais supplémentaire pour la famille. (3 prélèvements par trimestre à compter du mois de novembre 2022).

- Par chèque, espèces ou virement bancaire à réception de la facture trimestrielle à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée des Métiers La Champagne- Vitré.

Le service de gestion du Lycée se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

